

ÉCOUTER . DÉFENDRE . INFORMER

Emplois fonctionnels Attachés : point d'étape

L'UNSA UTCAC poursuit sans relâche son projet de revaloriser le corps des Attachés de la DGAC, d'élargir le champ des emplois fonctionnels et déplaçonner leur déroulement de carrière.

C'est dans ce contexte qu'était organisée une réunion (attendue depuis longtemps) pour discuter de l'élargissement de la liste des fonctions éligibles aux emplois fonctionnels de conseiller d'administration (HEA et 1015). L'UNSA UTCAC était représentée par Pascale Robert et Frantz Chout.

Un contexte favorable et une stratégie

Révision de l'arrêté liste sur les emplois fonctionnels, protocole social 2016-2019, évolutions liées à l'accord PPCR : autant d'opportunités créées par l'UNSA UTCAC (avec l'aide de l'UNSA) pour revaloriser le corps et déplaçonner le déroulement de carrière des attachés

Déplaçonnement du déroulement de carrière des attachés

Actuellement, de (trop) nombreux Attachés plafonnent à l'indice sommital des 1^{er} et 2^e grades ou de l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'aviation civile, dans un contexte où, en raison des réformes successives des retraites, l'âge de départ a tendance à reculer dans la Fonction Publique.

C'est la raison pour laquelle l'UNSA a signé l'accord PPCR qui, pour les Attachés, portera l'indice terminal du 2^e grade à 1015 à partir de 2020 permettant à un grand nombre de collègues de partir avec une meilleure pension de retraite malgré un allongement de la durée de la carrière en contrepartie.

Les OS non signataires de l'accord PPCR critiquent beaucoup aujourd'hui mais ne proposent rien pour les agents qu'elles disent défendre. Espérons que ces derniers s'en souviendront en 2018, au moment des prochaines élections professionnelles.

L'UNSA UTCAC a appelé l'attention de la DGAC sur le fait que l'indice terminal du 2^e grade sera le même que celui de l'indice terminal de l'emploi fonctionnel de CAAC, hors échelon spécial HEA ; La problématique est exactement la même pour le 3^e grade des Attachés.

En l'état actuel, ce serait le plafonnement garanti dans les deux cas jusqu'au départ à la retraite !!

L'UNSA UTCAC a donc demandé qu'une réflexion soit engagée par la DGAC dans les meilleurs délais pour mettre en cohérence les parcours emplois fonctionnels et 3^e grade, de façon à déplaçonner vers le HEB.

Le Secrétariat Général a entendu la demande de l'UNSA, qu'il a jugé pertinente et nous a informés que la DGAC attend les propositions de la DGAFP sur ce sujet qui est lié à la mise en œuvre du PPCR. Une « clause de revoyure » avec les OS est d'ores et déjà prévue en 2017.

Il est probable que, à ce moment-là, les OS qui critiquent l'accord PPCR se réjouiront des avancées obtenues grâce à l'UNSA et tenteront de se les approprier.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole 2016-2019, l'UNSA UTCAC a obtenu que les fonctions donnant accès à des emplois fonctionnels HEB pour les Attachés soient intégrées lors de la révision de l'arrêté liste des EF des corps techniques, dont les travaux démarreront d'ici quelques semaines.

L'UNSA UTCAC est satisfaite de ces évolutions qui commencent à répondre de façon positive à son projet de déplafonner le déroulement de carrière des attachés !

Les modalités mises en place

Elargissement de la liste des fonctions éligibles

Le Secrétariat Général a mis sur la table ses propositions (voir PJ).

Conformément au souhait de l'UNSA UTCAC, le SG a retenu une approche équilibrée qui n'est « *ni trop parisienne, ni privilégiant les seules fonctions du support* ».

Cette approche, déjà mise en œuvre lors de l'élargissement précédent, a permis la prise en compte des Attachés sur des fonctions techniques dans les directions métier de la DSAC et de la DSNA en Echelon Central d'une part, et les fonctions de chef de cabinet, chef de division sûreté et chef de division RDD en DSAC/IR d'autre part.

L'UTCAC a demandé l'ajout des fonctions de chargé de mission dans des domaines techniques à la DSAC ou la DSNA, à l'instar de ce qui est présenté par la DTA, par exemple.

L'arrêté (ministériel) fixant les fonctions éligibles va être signé très rapidement, c'est-à-dire d'ici 3 semaines et les nominations interviendront dans la foulée. Elles seront rétroactives au 01/01/2017.

Chiffres et mode d'emploi

Dans la mesure où les nominations dans le nouveau grade hors classe (*GRAF avec accès au 1015 et au HEA sur l'échelon spécial*) sont en cours, seront disponibles au 01/01/2017 :

- **8 postes HEA** sur lesquels seront nommés les agents en liste d'attente en tenant compte des dates de nomination.
- **10 postes 1015** sur lesquels seront nommés les agents en liste d'attente en tenant compte de :
 - l'ancienneté dans la liste d'attente ;
 - Les chefs avant les adjoints ;
 - La date d'affectation ou la proximité de la retraite (moins de 2 ans).

Dans ses calculs, le SG prend en compte également les départs à la retraite prévus en 2017 (ce qu'il appelle la « respiration des EF ») ainsi que l'« effet cascade » (les futurs HEA qui libèrent des 1015).

Il n'y aura donc pas de liste d'attente pour les HEA, et la liste d'attente pour les postes 1015 sera limitée (5 agents), avec une durée d'attente limitée à environ 24 mois (moins que la durée d'affectation moyenne sur un poste).

Contrairement à d'autres OS exclusivement motivées depuis des années et des années par une défense clientéliste, l'UNSA UTCAC a une vision et porte un projet pour l'ensemble du corps des attachés sans relâche et à tous les niveaux (ministère, DG, SG, directions métiers).

En 2017, comme de plus en plus d'Attachés, Rejoignez-nous et adhérez à l'UNSA UTCAC !

